

Plan Local d'Urbanisme LOVAGNY PLAN DE ZONAGE

PLAN		PROCÉDURES	
N° 1/2		ELABORATION DU PLU : approuvée le 21 octobre 2011	
ECHELLE 1/5000	REVISIONS	MODIFICATIONS	MISES A JOUR
		N°1 Approuvée le : 22 juillet 2015	
Mise au point :			
CONCEPTION	B.E. DESSIN	FOND CADASTRAL	MISE A JOUR DU BATI
		Diffusion R.G.D. 74	Mise à jour du bâti à titre indicatif : décembre 2009
<small> Astréobas - Park Nour Anyeo Parc d'activités de la Calle 74300 Metz-lez-Lisieux 03 83 20 10 32 36 Origine : Copier/Coler/Donner en Base Revenir - Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction Interdite - Seul par NB - Ficheur AutoGel - 2015 545 PLU Modif PLU000 N° 11-07-2015 </small>			

LEGENDE

ZONES URBAINES

- U** Secteur où les dispositions réglementaires sont incitatives à la densification, à la mixité de l'habitat et des fonctions.
- Uv** Secteur urbanisé en assainissement autonome.
- Ui** Zone à vocation spécifique de gestion et fonctionnement du domaine ferroviaire.
- UF** Zone à vocation spécifique de gestion et fonctionnement du domaine ferroviaire.

ZONES A URBANISER

- 1AU** Zone d'urbanisation future à court et moyen terme.
 - Uv-0a1** Secteurs urbanisés où les dispositions réglementaires sont identiques au secteur Uv et qui sont soumis à Orientation d'Aménagement
 - Uv-0a2**
 - Uv-0a3**
 - 1AU-0a3** Secteurs d'urbanisation future à vocation de développement reprenant les grandes caractéristiques de la zone U et qui sont soumis à Orientation d'Aménagement
 - 1AU-0a4**
 - 1AU-0a5**
 - 1AU-0a6**
- 2AU** Zone à caractère naturel dominant destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen et long terme avec une vocation dominante d'habitat
- 2AUx** Zone à caractère naturel dominant destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen et long terme avec une vocation spécifique d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole.
- Ab** Secteur de gestion du bâti dispersé.
- Ap** Secteur agricole sensible du point de vue du paysage.

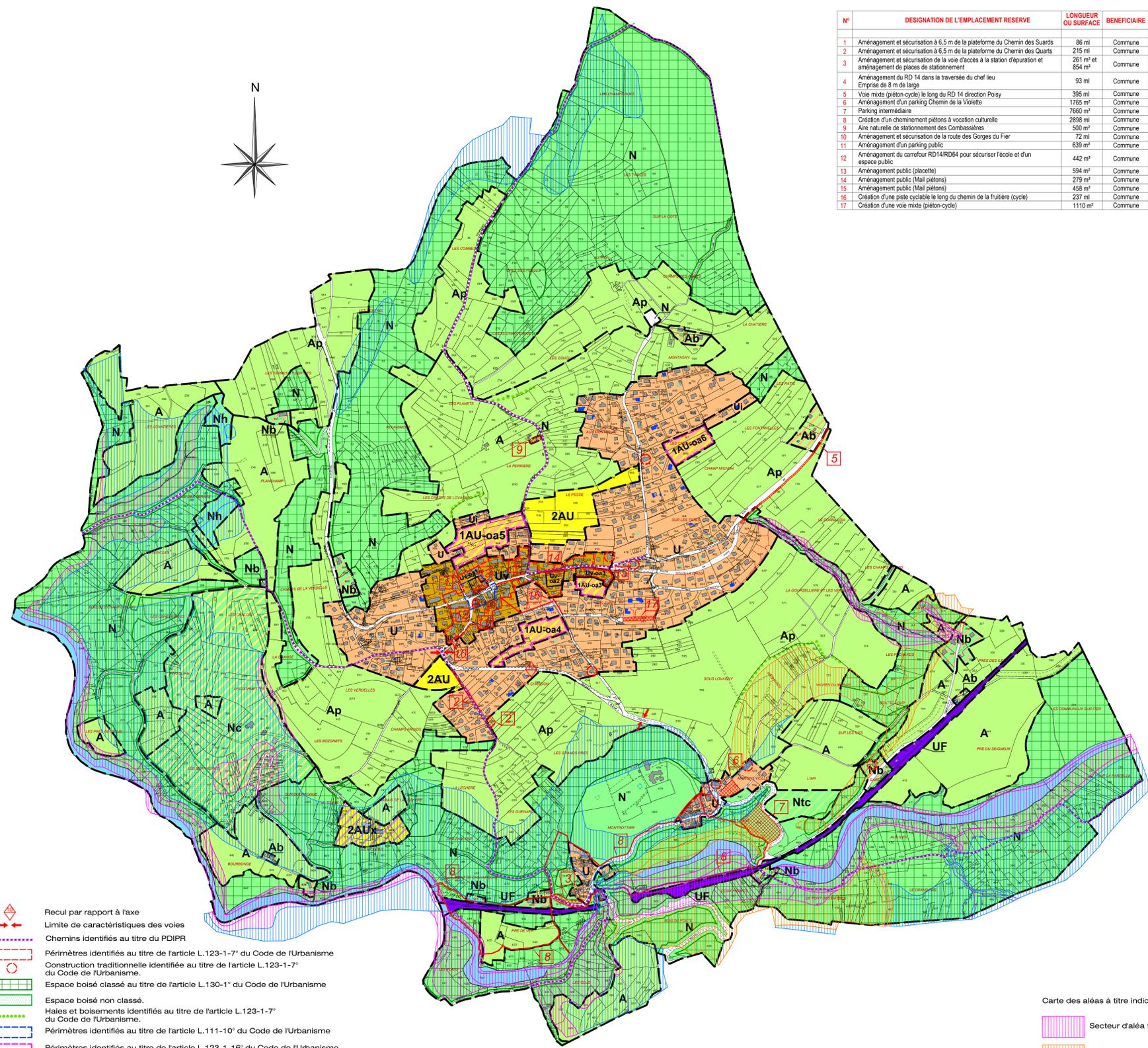
ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle.
- Nh** Secteur de gestion et de protection des zones humides.
- Nb** Secteur de gestion du bâti dispersé.
- Nc** Secteur de gestion et d'exploitation du sous-sol (carrière).
- Ntc** Secteur de gestion des installations de camping-caravanage et des équipements de loisirs de plein air

AUTRES

- Emplacement réservé pour équipements et infrastructures publics
- Numéro de l'emplacement réservé

- Recul par rapport à l'axe
- Limite de caractéristiques des voies
- Chemins identifiés au titre du PDIPR
- Périmètres identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Construction traditionnelle identifiée au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L.130-1° du Code de l'Urbanisme
- Espace boisé non classé.
- Haies et boisements identifiés au titre de l'article L.123-1-7° du Code de l'Urbanisme.
- Périmètres identifiés au titre de l'article L.111-10° du Code de l'Urbanisme
- Périmètres identifiés au titre de l'article L.123-1-16° du Code de l'Urbanisme
- Périmètres Orientation d'Aménagement des zones Uv
- Bâtiment nouveau à titre indicatif
- Voie et parcellaire à titre indicatif



N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	LONGUEUR OU SURFACE	BENEFICIAIRE
1	Aménagement et sécurisation à 6,5 m de la plateforme du Chemin des Suards	86 ml	Commune
2	Aménagement et sécurisation à 6,5 m de la plateforme du Chemin des Quarts	215 ml	Commune
3	Aménagement et sécurisation de la voie d'accès à la station d'épuration et aménagement de places de stationnement	261 m² et 854 m²	Commune
4	Aménagement du RD 14 dans la traversée du chef lieu Emprise de 8 m de large	93 ml	Commune
5	Voie mixte (piéton-cycle) le long du RD 14 direction Poisy	385 ml	Commune
6	Aménagement d'un parking Chemin de la Violette	1765 m²	Commune
7	Parking intermédiaire	7850 m²	Commune
8	Création d'un chemin piétons à vocation culturelle	2898 ml	Commune
9	Aire naturelle de stationnement des Combassières	500 m²	Commune
10	Aménagement et sécurisation de la route des Gorges du Fier	72 ml	Commune
11	Aménagement d'un parking public	639 m²	Commune
12	Aménagement du carrefour RD14/RD64 pour sécuriser l'école et d'un espace public	442 m²	Commune
13	Aménagement public (placette)	594 m²	Commune
14	Aménagement public (Mail piétons)	279 m²	Commune
15	Aménagement public (Mail piétons)	458 m²	Commune
16	Création d'une piste cyclable le long du chemin de la fruitière (cycle)	237 ml	Commune
17	Création d'une voie mixte (piéton-cycle)	1110 m²	Commune

- Carte des aléas à titre indicatif
- Secteur d'aléa fort
 - Secteur d'aléa moyen
 - Secteur d'aléa faible